



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

=====

ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF

ERF

2023

ADPEP 45 25 Boulevard Jean Jaurès CS 15615 45056 ORLEANS Cedex 1	ERF
---	-----

RAPPORT D'ACTIVITE	3
I. Introduction	3
II. Présentation de l'association.....	3
III. Présentation de l'établissement.....	5
A. Le cadre réglementaire.....	5
B. L'ERF :.....	5
C. Les outils de la loi 2002-2.....	5
D. Fonctionnement interne de la structure	6
E. Les missions et la démarche de l'ERF pour la partie IME Chantemerle	6
F. Les missions de l'ERF pour la partie CMPP	7
IV. Actions développées au cours de l'année	8
A. Activité de l'année 2023 pour la partie IME Chantemerle	8
B. Activité de l'année 2023 pour la partie CMPP.....	13
C. Perspectives 2024	17
V. Les ressources humaines	18
A. Tableau des effectifs	18
B. La formation du personnel.....	18
C. Les points saillants de la politique RH de l'établissement.....	18
VI. Synthèse des perspectives.....	19
RAPPORT FINANCIER.....	20
I. Investissement	20
II. Fonctionnement.....	21

RAPPORT D'ACTIVITE

I. Introduction

Après quatre années d'existence, l'ERF arrive à une étape charnière. La distinction des missions du CMPP et de l'IME apparaissent et montre une nécessité de bien différencier les secteurs. Cela questionne sur missions mêmes, les axes à développer et les positionnements des professionnels. La future mise en place de la porte d'entrée unique va également venir bousculer les fonctionnements établis.

II. Présentation de l'association

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquenté l'école publique : c'est l'époque du fameux « sous des pupilles ».

Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité. Dans ce contexte, l'Association Départementale du Loiret est fondée dès janvier 1916. L'association modifie ses statuts en 1967, se détachant ainsi de l'administration des centres de vacances pour se consacrer à la gestion des établissements spécialisés que requiert le handicap physique, mental, intellectuel ou social des enfants et adolescents. En 1980, elle étend son action aux adultes en difficulté.

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret est affiliée à la fédération générale des PEP, et est reconnue d'utilité publique.

Cinq principes guident l'action des PEP depuis ses origines :

Solidarité, affirmant que tous les hommes sont égaux en droit quelles que soient leurs difficultés et que la société doit développer des actions pour que ces droits puissent s'exercer. Seule une approche diversifiée des personnes et des situations permet de remédier aux inégalités.

Laïcité, pour favoriser le vivre ensemble dans le respect des opinions individuelles et des différences, mais aussi pour s'enrichir des différences.

Citoyenneté, chaque personne en situation de handicap ou en grande difficulté est membre à part entière de la société. Dans une société d'appartenance, chacun doit pouvoir exercer pleinement sa citoyenneté et accéder à la totalité de ses droits et devoirs.

Justice sociale, car la citoyenneté ne peut s'exercer pleinement sans justice sociale. C'est pourquoi les PEP situent leurs actions dans une perspective de transformation sociale pour l'accès de tous à une égale dignité.

Respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leurs familles est au centre des préoccupations de l'Association et de chacun de ses établissements et services.

Ainsi, les PEP 45 gèrent sur le département du Loiret et les départements limitrophes 24 établissements et services, allant de la petite enfance à l'accompagnement de personne handicapée vieillissante :

Secteur Enfant :

Pôle Accompagnement Médico-socio-éducatif et Apprentissage

- IME Baule
- IME Gien
- IME la Source
- ERF
- Service Relais

Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants/Adolescents

- CMPP
- CAMSP
- SESSAD DTP
- Antenne DV 41
- EMAS
- UEMA Biogny Sur Bionne
- UEMA Lorris
- UEEA Orléans
- PRH

Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés

- MAS la Devinière
- MAS les Saulniers
- SAMSAH
- Dispositif l'Oréal
- SSIAD porteur :
 - ESMNE
 - PCPE
 - ASTUS
- Communauté 360

Pôle Accompagnement Social et Professionnel

- Foyer Hébergement Gien
- ESAT Servi PEP
- SAVS Gien
- Foyer Hébergement Orléans
- SSO Gien
- SAVS Orléans
- FVJ Gien
- ESAT PEP Giennois
- Entreprise Adaptée
- DIDE
- SESSAD PRO

III. Présentation de l'établissement

A. Le cadre réglementaire

L'Espace Ressources Familles est un dispositif qui a été créé en 2020. Cette création fait suite à un dossier déposé par l'ADPEP45 dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt publié par l'ARS du Centre-Val de Loire. Le dispositif est porté depuis sa création par deux établissements de l'ADPEP 45 : le CMPP de Montargis / Gien et l'IME Chantemerle de Gien. Il est rattaché administrativement à l'IME Chantemerle.

B. L'ERF :

À l'origine, Les principales missions du dispositif sont :

- ✓ Soutien aux parents-fratries d'enfants inscrits sur liste d'attente d'établissement (IME/CMPP)
- ✓ Accompagnement des parents d'enfants accueillis au sein d'un CMPP
- ✓ Favoriser l'inclusion des enfants accueillis en CMPP
- ✓ Proposer des ressources aux parents et partenaires facilitant l'inclusion des familles

Le public concerné :

Les familles résidant sur les bassins de vie de Montargis, Gien et Sully pour le CMPP et le secteur du Giennois pour l'IME de Gien.

Initialement le territoire couvrait également Montargis et Sully. Pour être en complémentarité avec le PCPE et dans l'optique d'un développement sur les autres territoires, un recentrage a été effectué.

C. Les outils de la loi 2002-2

L'ERF n'est pas concerné par les outils de loi 2002-2. Néanmoins une réflexion sur une enquête de satisfaction va être amorcée.

D. Fonctionnement interne de la structure

L'ERF est né de deux AMI (Appel à Manifestation d'intérêt) émanant du CMPP et de l'IME Chantemerle de Gien. Il a été demandé de regrouper les deux projets en un seul. Après plusieurs années de fonctionnement, il a été décidé cette année de scinder le fonctionnement de l'ERF et de se rapprocher des projets initiaux

E. Les missions et la démarche de l'ERF pour la partie IME Chantemerle

Le travail de l'ERF IME Chantemerle est composé de deux volets :

- ↳ La gestion de la liste d'attente
- ↳ L'accompagnement des familles en attente de place en ESMS

La gestion de la liste d'attente consiste à être en contact avec les familles formulant une demande d'inscription auprès de l'IME Chantemerle. Il s'agira de constituer le dossier d'inscription avec dans un premier temps la notification MDPH puis les différents bilans et Gevasco.

L'ERF met à jour la liste d'attente de l'établissement via Ogirys et Via trajectoire.

Une rencontre est organisée en présence uniquement des parents afin de présenter l'ERF, faire le point sur la situation de l'enfant et répondre aux questionnements de la famille. Puis, un second entretien permet de rencontrer l'enfant. Un lien est fait avec les différents partenaires gravitants autour de la situation si cela est nécessaire. La suite de l'accompagnement dépend des besoins et demandes des familles.

L'ERF effectue également les visites de l'établissement pour les familles qui en font la demande.

Le rôle de l'ERF est également de présenter les situations des enfants en Commission d'Admission permettant ainsi d'évaluer les possibilités d'accueil en fonction du profil et des besoins de l'enfant.

L'ERF étant la porte d'entrée de l'établissement, il est nécessaire d'entretenir un lien accru avec les partenaires afin d'être bien identifié pour que ces derniers puissent orienter les familles au besoin.

L'ERF est à présent bien identifié par les partenaires. Ces liens se maintiennent par l'accompagnement des familles (inscription, orientation, information, ...). Les échanges avec les partenaires représentent une part importante du travail de l'ERF qui permet d'avoir plus d'éléments autour de la situation et de coordonner le parcours de l'enfant. De même, cela permet aux partenaires d'orienter les familles si cela est nécessaire.

F. Les missions de l'ERF pour la partie CMPP

Concernant le CMPP, l'ERF propose trois principaux axes d'intervention :

- le soutien des familles dont l'enfant est inscrit sur liste d'attente au CMPP

L'accompagnement consiste dans un premier temps à écouter la demande des parents, qui sont bien souvent en souffrance par rapport aux difficultés que rencontrent leur enfant et en recherche de sollicitations. Le travail consiste ensuite à évaluer la demande et à proposer une aide adaptée. L'aide peut être directe (information sur des démarches, contact avec l'enseignant...) ou indirecte en orientant vers un partenaire pouvant apporter une réponse totale ou partielle, dans l'attente d'une place au CMPP ou de façon définitive. L'accès au CMPP étant libre, il est nécessaire de déterminer si la demande et les besoins correspondent au projet du CMPP. Dans le cas contraire, les familles doivent être réorientées vers l'aide la plus adaptée le plus tôt possible, afin d'éviter de multiplier les temps d'attente.

- L'accompagnement des parents d'enfants suivis au CMPP

Un accompagnement est également proposé aux parents dont l'enfant est déjà suivi au CMPP et pour lesquels une aide éducative est indiquée. L'accompagnement est proposé soit à la demande des parents lorsqu'ils expriment une demande d'aide concernant l'éducation de leur enfant, soit à la suite d'un besoin identifié par les professionnels du CMPP

Le travail proposé vise principalement à réassurer les parents dans leur fonction parentale et à apaiser les relations familiales. Il peut porter sur la distanciation des situations du quotidien vécues, l'inscription des parents dans une démarche de compréhension et d'observation de ce que l'enfant manifeste, le soutien des parents dans la construction ou encore la mise en place de repères, de rituels et d'outils éducatifs.

L'accompagnement s'inscrit en complémentarité avec le travail réalisé par les professionnels du CMPP et nécessite des liens étroits entre eux.

- Favoriser l'inclusion des enfants accueillis en CMPP

Un travail éducatif peut aussi être proposé directement aux enfants afin de les soutenir dans leur inclusion lorsque des difficultés sont identifiées (repérer les codes sociaux, autonomie dans les actes du quotidien, difficultés relationnelles avec ses pairs, développer sa confiance en soi...).

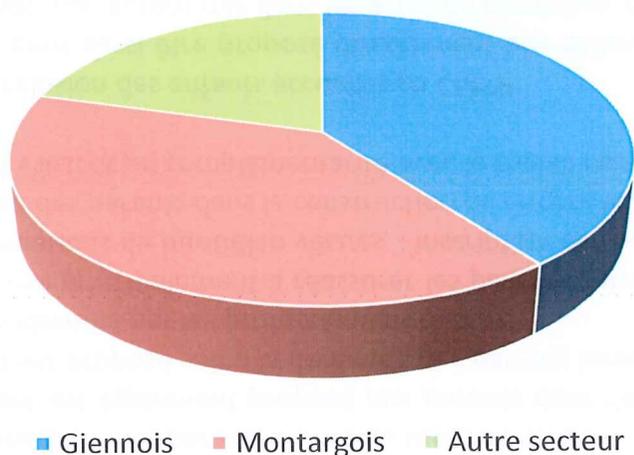
L'accompagnement éducatif s'inscrit dans un « ici et maintenant » en complémentarité du travail clinique proposé au CMPP.

IV. Actions développées au cours de l'année

A. Activité de l'année 2023 pour la partie IME Chantemerle

Accompagnement des familles :

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE



TYPE DE HANDICAP



- ↳ Le nombre d'enfants accompagnés par l'ERF sur le territoire du Montargois a doublé en 2023 passant de 13 à 27 enfants. Tous sont inscrits sur la liste d'attente du DAME André Neulat.
 - Années d'inscription : 2018 : 2 ; 2019 : 1 ; 2021 : 6 ; 2022 : 6 ; 2023 : 8 ; 2024 : 4
- ↳ Les Hors Secteurs concernent l'Orléanais. Les familles élargissent leurs inscriptions faute de places sur leur territoire de référence
- ↳ Sur 58 familles accompagnées en 2023, 15 enfants ont été admis en IME :
 - 11 au sein de l'IME Chantemerle ; 2 au sein du DAME André Neulat et 2 au sein de l'IME de Nevoy

Besoins / constats repérés :

- ↪ Le nombre d'enfants souffrant de **troubles autistiques** à divers degrés a augmenté en 2023 passant de 7 à 17 enfants. Ces familles sont bien souvent en grande souffrance car l'accompagnement de ces troubles nécessite une grande disponibilité, bien souvent l'un des parents est contraint de réduire voire de suspendre son activité professionnelle. Les places en UEMA et en UEEA sont restreintes pour répondre aux besoins de ces enfants. Les établissements scolaires sont très essouffés quant à l'accueil de ces profils qui nécessitent un accompagnement de proximité et une adaptabilité des supports d'apprentissage qui n'est pas simple de proposer avec leur moyen actuel. L'inclusion individuelle n'est pas une modalité qui convient à tous les enfants en situation de handicap même avec des adaptations.
- ↪ La possibilité d'accueil temporaire est souvent refusée par les parents faute d'un accueil de jour, les nuitées étant difficilement envisageables pour ces familles. Il y a donc un manque certain de possibilité de **répit** pour ces familles qui en ont grandement besoin.
- ↪ De plus, il devient de plus en plus complexe pour les ESMS d'accueillir ces profils puisqu'ils nécessitent un **taux d'encadrement plus important**. Faute de moyens supplémentaires, ces enfants qui bénéficient de moins en moins de temps d'inclusion scolaire, sont de surcroît contraints d'attendre plusieurs années avant d'être pris en charge en ESMS.
- ↪ Le **manque de professionnel AESH** complexifie l'accueil d'enfants en situation de handicap en milieu ordinaire. Malgré leur notification, leurs droits ne peuvent se mettre en œuvre ce qui occasionne bien souvent un allègement du temps de présence scolaire afin d'éviter un accueil qui mettrait en souffrance l'enfant porteur d'un handicap tout comme les autres élèves scolarisés ainsi que l'équipe enseignante. Ainsi, les parents doivent se rendre disponibles pour pallier ces accueils séquentiels. De plus, bien souvent concernant des handicaps avec des troubles importants, les AESH ne sont pas bien formés et se retrouvent rapidement en difficulté dans l'accompagnement.
- ↪ L'entrée en CP et en 6ème sont des **paliers « clé »** où les demandes d'orientation en ESMS sont effectuées fin d'école maternelle et élémentaire du fait de la mise en évidence des difficultés des enfants porteurs de handicap. L'orientation après la 3ème pour les enfants en attente de place en ESMS entraîne des ruptures de parcours faute de dispositifs adaptés notamment lorsque l'ULIS Pro n'est pas envisageable.

Types d'accompagnement :

↳ Information

- ✓ Le fonctionnement d'un IME et notamment la transformation en DAME [?] les questionnements concernent surtout l'articulation avec la scolarité en milieu ordinaire, les modalités de prise en charge, les ateliers proposés...
- ✓ Comment sont travaillées les orientations après l'IME et quelles sont les possibilités de travail, de structures pouvant accueillir des jeunes adultes
- ✓ Les différents dispositifs et partenaires existants (PCPE, ASTUS, Service Relais, PRH 45, CDAA, CRA...)
- ✓ Le fonctionnement de la MDPH et ses délais de traitement
- ✓ Associations et structures proposant des activités pour les enfants présentant des troubles du spectre autistique
- ✓ Dispositifs de répit (AT, garde d'enfants)

Les familles sont bien souvent perdues quant aux dispositifs existants ainsi que leurs missions. La multitude d'interlocuteurs complexifie l'intégration et la compréhension des informations et limite les demandes. Un interlocuteur privilégié tel que l'ERF favorise les sollicitations pour n'importe quel type d'interrogations liées au handicap de l'enfant. De plus, ces familles sont bien souvent prises dans leur quotidien chargé ce qui ne leur permet pas de se dégager du temps pour recueillir les réponses à leurs questions auprès de différents professionnels.

↳ Accès aux droits

- ✓ Auprès de la MDPH (renouvellement des droits, demande de transport, etc.)
- ✓ Appui des demandes d'admission auprès des autres ESMS et suivi du délai d'attente
- ✓ Soutien des relations familles/partenaires (établissements scolaires, CMPP, CMPE...)
- ✓ Orientation vers les dispositifs de droit commun
- ✓ Accès aux droits concernant les aides financières (demande de fond social, aide pour les activités sportives, PCH...)

Les familles ont majoritairement besoin d'un soutien dans les démarches pour se rassurer ou bien pour arriver à les concrétiser. Bien souvent, il s'agit d'un essoufflement de la famille du fait des multitudes de démarches qui leur sont demandées. Le soutien de l'ERF permet d'alléger cette charge mentale mais aussi d'explicitier la pertinence de ces démarches qui parfois ne prennent pas sens auprès des parents faute d'étayage. L'intervention de l'ERF permet également de pouvoir identifier certain besoin notamment concernant les familles en situation précaire qui accentue, faute d'accompagnement adapté, les difficultés liées à cette période d'attente de place en ESMS.

↳ Soutien « moral » et matériel

- ✓ Entretiens individuels d'écoute et de soutien pour les parents
- ✓ Entretiens familiaux et individuels pour soutenir et étayer la fonction parentale
- ✓ Accompagnement physique à divers rendez-vous

La présence de l'ERF lors de rendez-vous rassure les familles qui peuvent avoir le sentiment de ne pas être entendues. La plupart du temps, il s'agit des ESS, réunions très éprouvantes pour les familles qui doivent faire face à la réalité de la situation de leur enfant et aux orientations préconisées « par défaut » faute de places en ESMS.

L'organisation de temps d'échange et la médiatisation des relations entre les partenaires et les familles est souvent nécessaire. En effet, ces familles sont éreintées par cette situation d'attente et n'arrive parfois plus à entretenir des relations apaisées avec les structures accompagnant leurs enfants. Relayer leur demande et faire tiers dans les relations permet d'apaiser les situations déjà complexes à gérer par les parents.

Les entretiens peuvent porter sur une réassurance des postures parentales, sur des informations participant à un cheminement, sur la compréhension des comportements de l'enfant, sur les supports permettant un meilleur repérage pour l'enfant mais permettent également aux parents d'avoir un espace de parole où ils peuvent « décharger » leurs sentiments sans avoir peur d'être jugé.

Lorsqu'il n'est pas possible de faire intervenir un éducateur en libéral, l'ERF intervient également dans du soutien à la parentalité en lien avec le quotidien de l'enfant ; accompagnement dans les activités qui peuvent être proposées, mise en place d'outils de communication, accompagnement à une structuration du fonctionnement familial (rituels...).

↳ Soutien des relations familles/partenaires et orientations partenariales

- ✓ Les enseignants référents ASH : partenaires incontournables qui relaient l'existence de l'ERF, nous convient aux ESS et nous permettent ainsi d'intervenir plus rapidement, et parfois en amont de l'inscription en IME.
- ✓ Le PCPE avec qui nous « partageons » quelques situations et avec qui nous pouvons échanger autour de situations complexes
- ✓ ASTUS que nous sollicitons pour un soutien au sein de la scolarité ou en centre de loisirs
- ✓ La MDA et notamment les pôles accompagnement (RAPT entre autres) et transport
- ✓ Les ADS afin de mettre en place certaines mesures d'accompagnement pour les familles en situations précaires
- ✓ Les établissements scolaires afin d'obtenir des informations quant aux capacités cognitives et sociales de l'enfant mais aussi pour relayer les demandes des parents et favoriser la communication avec les familles
- ✓ Les CMPP et CMPE afin de faire le point autour des soins et relayer les demandes des familles ainsi que se coordonner quant aux démarches administratives à effectuer et CMPA lorsque nous orientons des parents ayant besoin d'une prise en charge

- ✓ Les DAME : lien avec l'IME de Châteauneuf sur Loire, travaille en collaboration autour de certaines situation, Nevoy et Neulat ; lien avec les coordonnateurs de parcours pour faire le point sur les situations à risque et en attente de prise en charge
- ✓ Le SESSAD DTP en lien avec nos situations communes par les notifications DAME
- ✓ Les éducateurs en libéral, en l'absence de prise en charge en ESMS, l'intervention des éducateurs est très intéressante pour les familles et représente un réel soutien

Sur 58 familles accompagnées par l'ERF en 2023, toutes ont été accompagnées pour l'accès aux droits (inscription ESMS, orientation partenaires), 30 d'entre elles sollicitent un soutien dans les relations familles/partenaires et 12 font la demande d'un soutien à la parentalité.

Les établissements scolaires sont de plus en plus en difficultés avec notamment le plus souvent les enfants porteurs d'un TSA avec ou sans troubles associés. L'enfant ne bénéficie pas toujours d'un accompagnement par une AESHI malgré sa notification par manque de moyen humain. La présence de l'ERF permet de rassurer les établissements scolaires sur le fait que tout est mis en œuvre afin de tenter de trouver des solutions et permet parfois de les faire « patienter » et d'éviter les ruptures de parcours.

Le recours à des éducateurs en libéral est de plus en plus plébiscité par les familles, malheureusement la prise en charge financière par la MDPH ne permet pas toujours leur mise en œuvre faute de moyen de la famille. Ce qui permettrait pourtant de répondre aux besoins des enfants en attente de prise en charge. Bien souvent cela permet du répit pour les familles, de travailler autour de support à la communication, la propreté, les rituels et rythme de la journée, des activités adaptées aux capacités des enfants permettant ainsi de les solliciter et de développer leurs capacités qui bien souvent régressent en l'absence de prise en charge en ESMS.

B. Activité de l'année 2023 pour la partie CMPP

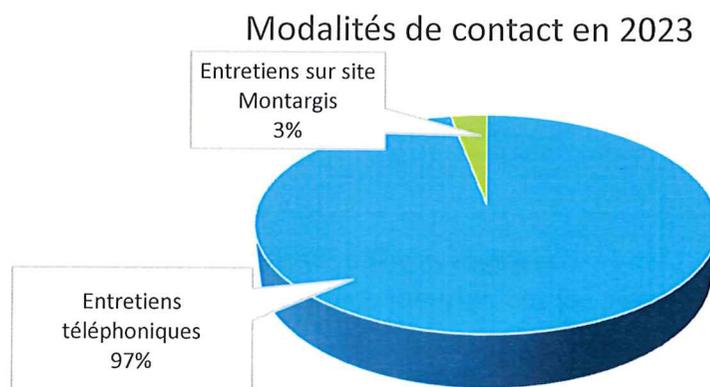
• Axe 1 : Les familles sur liste d'attente au CMPP

L'accompagnement des familles en liste d'attente au CMPP de Montargis s'est renforcé en 2023. Toutefois, l'éducatrice spécialisée n'a pas pu accompagner les familles sur liste d'attente à Gien par manque de temps. La priorité a été mise sur les familles de Montargis au regard du temps d'attente plus important.

64 entretiens téléphoniques et 2 entretiens sur site ont été menés auprès des parents ayant formulés une demande pour leur enfant.

Ces échanges ont pour objectifs de :

- actualiser la demande et évaluer les besoins
- écouter les difficultés rencontrées par les parents
- soutenir les parents dans leur fonction parentale
- aider les parents à trouver des solutions d'accompagnement pour eux et leur enfant



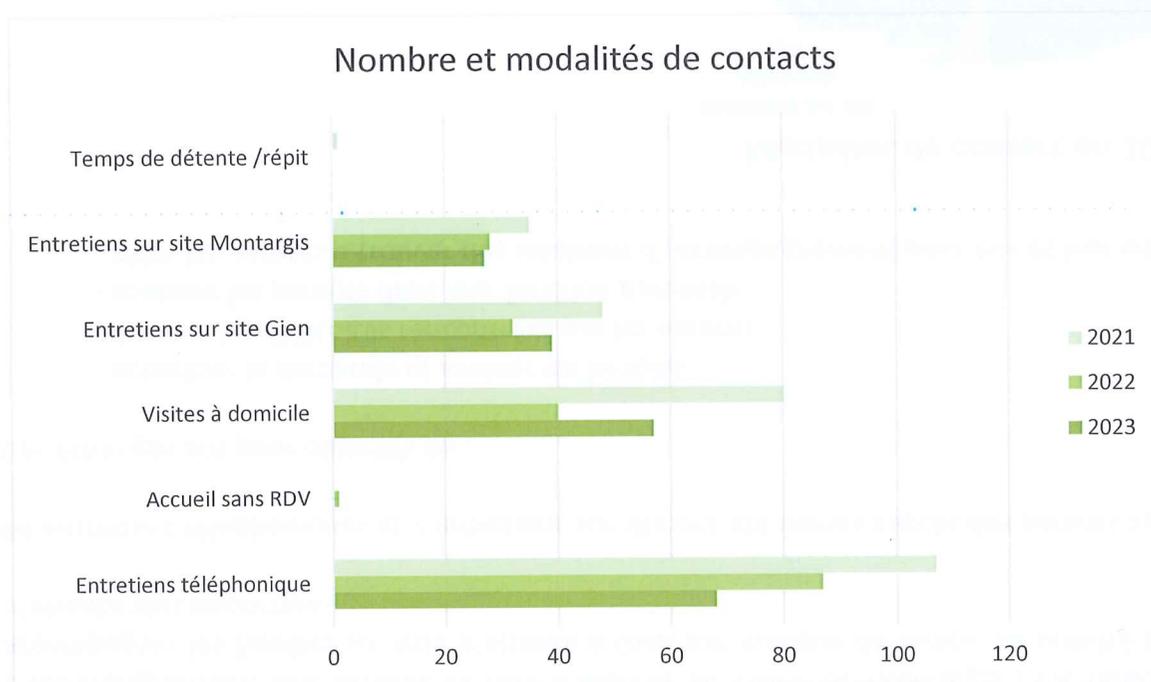
- **AXE 2 : L'accompagnement des parents d'enfants suivis au CMPP :**

29 familles ont été accompagnées par l'éducatrice spécialisée en 2023.

Ce nombre est en augmentation par rapport à années précédentes (20 familles en 2022 et 21 en 2021).

Cet accompagnement est généralement proposé à la famille lorsque que des difficultés éducatives sont identifiées par les professionnels du CMPP, ou évoquées directement par les familles.

L'accompagnement pouvant être proposé par l'éducatrice est bien identifié par les autres professionnels du CMPP. Il est complémentaire aux prises en charge proposées au CMPP et les professionnelles n'hésitent pas à la solliciter.



Au total, il y a eu 191 contacts réalisés auprès des familles en 2023, contre 188 en 2022.

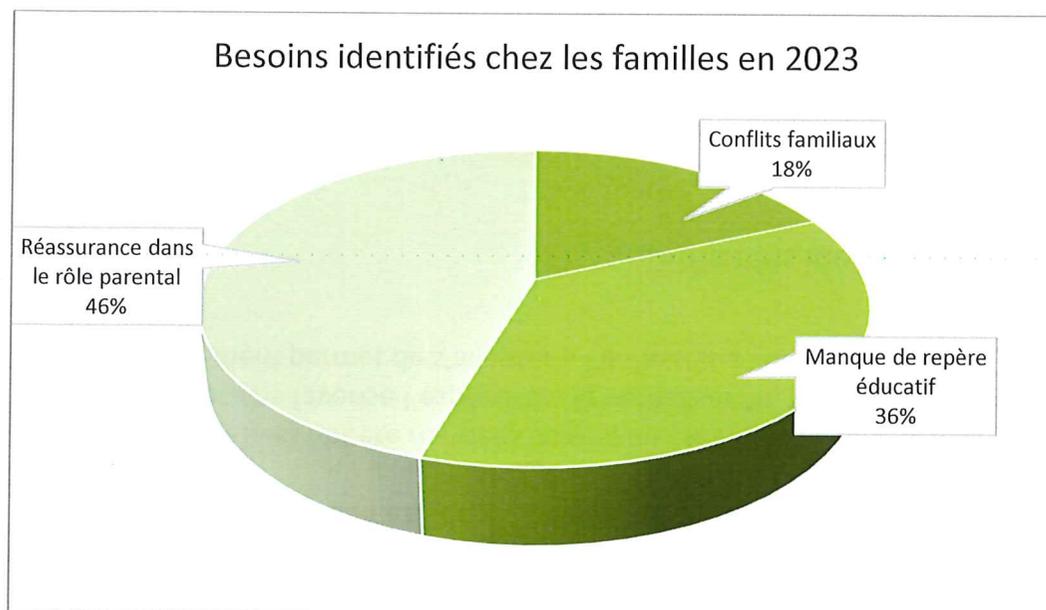
La part des entretiens téléphoniques a diminué au profit des entretiens en présentiel.

64% des entretiens se sont tenus en présentiel, soit sur site soit au domicile.

Les entretiens au domicile ne sont pas systématiques, mais ils sont nécessaires dans certaines situations afin d'être au plus près du quotidien des familles.

Cette modalité s'est renforcée : 57 visites à domicile en 2023. Le fait que les familles acceptent, voire sollicitent, l'intervention de l'éducatrice à leur domicile reflète le travail de mise en confiance qu'elle réalise. Il est rendu possible par une posture bienveillante de l'éducatrice et le travail d'accompagnement des familles par les professionnels du CMPP qui interviennent déjà dans la situation.

Ce travail ne peut se faire qu'en lien étroit avec les différents professionnels intervenant auprès de l'enfant et de ses parents, afin de penser le projet de l'enfant de manière globale et d'articuler les interventions. L'éducatrice participe ainsi aux réunions de synthèses du CMPP où sont abordées les situations des enfants.



Bien souvent, les difficultés rencontrées se cumulent.

Un axe de travail est alors priorisé avant de réévaluer la situation.

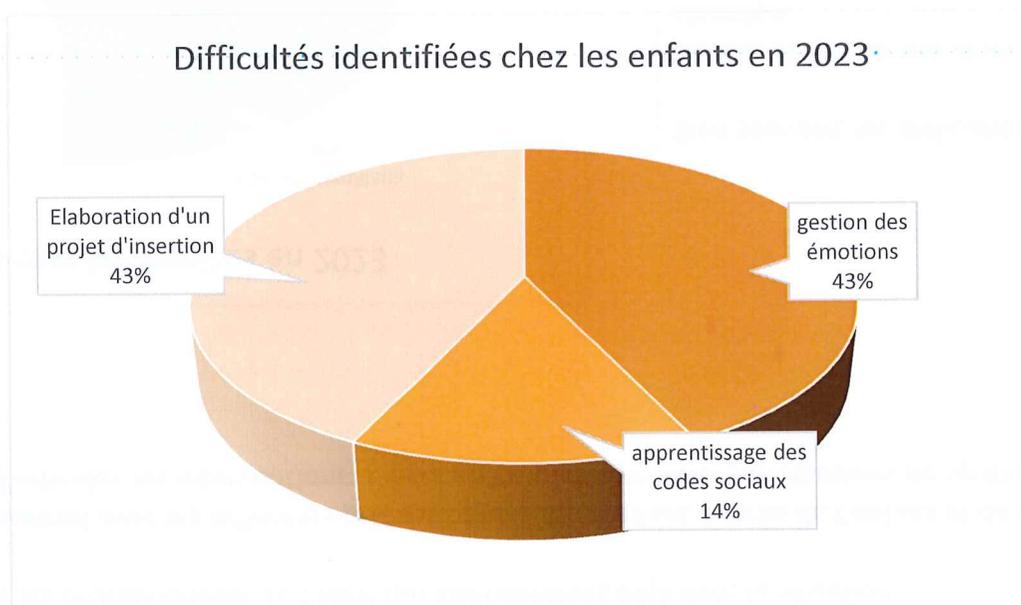
AXE 3 : L'inclusion des enfants suivis au CMPP :

7 enfants ont pu être accompagnés en 2023 par l'éducatrice spécialisée, contre 14 en 2022.

L'accompagnement proposé directement auprès de l'enfant reste un axe peu investi malgré les besoins identifiés. L'éducatrice ne pouvant investir pleinement les 3 axes, la priorité a été mise sur les axes 1 et 2 afin de soutenir en priorité les familles de façon globale.

Les accompagnements d'enfant s'inscrivent dans le cadre d'un travail plus global auprès de la famille et non auprès de l'enfant seul. Ils sont proposés lorsqu'un besoin spécifique est identifié chez l'enfant et qu'il s'inscrit dans le travail réalisé avec la famille.

47 actions éducatives ont été réalisées au sein du CMPP ou au domicile. Le travail à l'extérieur du CMPP permet à l'enfant de ne pas se sentir enfermé, ce qui pour certains favorise l'expression, la verbalisation. Pour d'autres au contraire le cadre du CMPP les sécurise. La souplesse dans les modalités d'accompagnement permet de s'adapter à l'enfant et à l'objectif travaillé.



C. Perspectives 2024

La mise en place de la porte d'entrée unique, va nous amener à repenser le fonctionnement de l'ERF sur deux axes :

- **Séparation des entités CMPP et IME**
- **Développement sur l'ensemble des territoires DAME de ce dispositif**

Cela permettra de répondre aux enjeux suivants :

- **Étendre le périmètre d'intervention de l'ERF aux situations en attente d'IME et/ou de SESSAD**

L'ERF intervient actuellement auprès des familles étant en attente d'une place en IME. Au regard de la transformation de l'offre en cours, il apparaît nécessaire de repenser le périmètre d'intervention et de l'étendre aux situations ayant une notification IME et SESSAD.

Cette évolution permettra de faire un pont avec le développement des actions de répit. Cela permettrait également de mieux répondre aux demandes des familles en leur proposant une aide durant l'attente d'un accompagnement SESSAD, en favorisant l'évaluation des besoins et ainsi la mise en place d'un projet personnalisé transversal.

- **Rattacher une éducatrice spécialisée au CMPP**

L'accompagnement proposé aux familles du CMPP nécessite de s'inscrire pleinement dans le travail au CMPP. L'éducatrice spécialisée positionnée sur les missions CMPP participe donc aux différents temps de réunion du CMPP.

De plus, le CMPP bénéficie désormais d'un poste d'éducateur spécialisé rattaché directement à l'établissement. L'organisation a donc été repensée afin de mieux répondre aux besoins identifiés. Un éducateur spécialisé sera positionné sur chaque équipe (Montargis et Gien) et interviendra sur les trois axes identifiés dans les missions de l'ERF. Son intervention sur la liste d'attente se fera en collaboration avec les assistantes de service social du CMPP.

Il apparaît donc nécessaire de proposer les mêmes modalités administratives aux deux éducateurs spécialisés et de rattacher au CMPP la professionnelle de l'ERF intervenant au CMPP.

- **Proposer des interventions collectives auprès des parents pour l'Est du Département**

Un collectif de professionnels de différentes structures de l'ADPEP45 s'est constitué afin de proposer des interventions collectives auprès des parents dont les enfants sont accompagnés ou en liste d'attente sur le territoire de l'Est du Loiret.

Une enquête a été proposée aux parents fin 2023 afin de mieux identifier les attentes des familles. Une restitution auprès des familles est prévue en 2024 et des actions collectives doivent être proposées à la suite : intervention sur une thématique ciblée, groupe d'échanges entre parents...

L'ERF est partie prenante de ce projet.

V. Les ressources humaines

A. Tableau des effectifs

Tableau des effectifs du personnel en équivalent temps plein (ETP)	Nombre d'ETP prévu au budget exécutoire	Nombre d'ETP pourvus au 31/03/2023	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/2023
Educateur spécialisé	2	1,80	0,20
TOTAL	2	1,80	0,20

B. La formation du personnel

FORMATIONS 2023	Nombre de professionnels	Nombre de jours
Enfant agité, TDAH et troubles des fonctions exécutives	1	3
Total	1	3

C. Les points saillants de la politique RH de l'établissement

Les deux professionnels en poste sont rattachés administrativement à l'IME de Gien.

Cette modalité interroge concernant la salariée intervenant sur les missions relatives au CMPP. En effet, elle exerce ses missions au sein des locaux du CMPP de Montargis et Gien, en cohérence avec le public qu'elle accompagne, et participe donc aux réunions institutionnelles et d'équipe de cet établissement.

Le rattachement de cette salariée au CMPP de Montargis et Gien permettrait plus de cohérence vis-à-vis du champ d'intervention et d'équité vis-à-vis des salariés du CMPP (CSEE, temps de travail, démarches administratives...).

VI. Synthèse des perspectives

- Séparation des entités CMPP et IME
- Etendre le périmètre d'intervention de l'ERF aux situations en attente d'IME et de SESSAD sur l'ensemble des territoire DAME
- Rattacher une éducatrice spécialisée au CMPP
- Proposer un groupe de parents